

Déclaration de Albert Wehrer (Paris, 16 décembre 1945)

Légende: Le 16 décembre 1945, lors de la Conférence de Paris, le délégué luxembourgeois Albert Wehrer, s'étonne de la faible part attribuée au Luxembourg dans le cadre des sommes allouées pour les réparations de guerre.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère des Affaires étrangères. Traités. Traités - Guerre et suites de la guerre. Accord concernant les réparations à recevoir de l'Allemagne l'institution d'une agence interalliée des réparations et la restitution de l'or monétaire signé à Paris, le 14 janvier 1946 - Négociations, AE 8040.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_albert_wehrer_paris_16_decembre_1945-fr-f9b4a27f-4f91-4c17-8ad7-a8d825cdfac0.html

Date de dernière mise à jour: 03/07/2015

Déclaration de M. Albert Wehrer à la séance du dimanche, 16 décembre 1945

Monsieur le Président,
Messieurs,

Au moment où nous abordons la discussion et l'établissement définitif des quote-parts, j'ai l'honneur de faire au nom de la délégation luxembourgeoise une très brève déclaration.

La part attribuée au Luxembourg est du sixième d'un pour cent. J'ignore dans ses détails la clef de répartition qui a servi à établir les quotas des pays représentés à cette Conférence; mais je sais, vu le résultat quant au pourcentage alloué au Luxembourg, qu'il n'a certainement pas été tenu compte suffisamment d'une considération qui nous apparaît essentielle, à savoir qu'il ne s'agit pas tant en l'occurrence d'un calcul purement arithmétique mais qu'à notre avis il n'a pas été assez tenu compte du rapport qui doit exister entre les ressources d'un pays et l'ensemble des dommages subis par lui.

Il va sans dire qu'un tout petit pays, comme le nôtre, si durement frappé par les faits de guerre qui se sont déroulés sur son territoire et par une occupation brutale, se trouve atteint plus cruellement dans son économie et a plus de difficultés à se relever qu'un pays plus grand aux ressources nécessairement plus vastes et plus variées.

Je ne veux pas revenir sur l'exposé que j'ai fait lors de la discussion générale. Permettez-moi d'y ajouter une seule considération.

Si, par exemple, nous mettions l'intégralité de nos recettes budgétaires annuelles au service de la réparation des dommages qui nous ont été infligés par l'ennemi nous devrions affecter l'intégralité de nos ressources budgétaires annuelles pendant près de 50 années au service d'une telle opération.

Un coup qui frappe un faible est plus grave, a des conséquences plus funestes pour lui, qu'une blessure même plus cruelle pour un plus fort.

Dans le tableau des allocations notre part est microscopique. Quelqu'optimistes que pourraient être les calculs que nous pourrions faire sur une masse imaginaire à répartir entre nos pays, masse hypothétique qui restera petite, nous le craignons, le pourcentage qui nous a été alloué dans le projet soumis à nos discussions ne nous apporterait qu'une compensation absolument insuffisante aux dommages que nous avons subis.

Vous comprendrez que dans ces circonstances et en présence des aléas que présente nécessairement la réalisation de la masse à répartir, mon pays espère une amélioration substantielle du chiffre de sa part de réparation.

Je remercie la délégation belge, et plus particulièrement S.E. Monsieur Gutt, du geste qu'il vient d'esquisser à l'égard de mon pays. Sa proposition ne nous apporterait certes pas tout ce que nous pensons être en droit de réclamer, mais il constitue déjà une reconnaissance de la situation particulièrement difficile, voire tragique, dans laquelle se trouve notre pays.

Messieurs, la délégation luxembourgeoise n'ignore pas les difficultés de la tâche devant laquelle sont placés et les Puissances invitantes et tous les membres de cette Conférence, mais elle ne désespère pas que nos délibérations finales tiendront compte des considérations qu'elle vient de présenter et que la Conférence arrivera, malgré tout, à un résultat final plus satisfaisant pour notre pays.